

Projet Kant – Rapprochement Nexter/KMW

Qu'est-ce que c'est ?

L'allemand KMW et le français Nexter ont partagé leurs visions stratégiques et ont décidé de se rapprocher pour répondre aux grandes évolutions de leurs marchés et préparer ensemble et sereinement leur avenir (innovation, puissance commerciale, leader européen, etc.) dans un contexte de contraction durable des budgets de défense européens.

Il s'agit d'un projet avant tout industriel.

- ⇒ Au niveau domestique, le programme Scorpion assure à Nexter un socle de charge de ses bureaux d'études, puis à moyen-terme, maintient une partie de sa charge de production. Scorpion est aussi, dans le cadre de la rénovation Leclerc, une opportunité pour le Groupe de maintenir sa compétence chenillée, notamment en vue du programme de blindé lourd futur après 2020. Néanmoins, le programme Scorpion n'assure pas la totalité de sa charge au groupe dans son format actuel (format annuel supérieur au milliard d'euros – quand Scorpion générera au moment des livraisons 200 millions annuels).
- ⇒ Dans le domaine de l'exportation, le Groupe Nexter s'est développé pour répondre à ces enjeux, qui représentent un facteur tout aussi critique pour la viabilité de son modèle économique que le marché français : la commande nationale et les contrats export sont deux composantes essentielles pour Nexter, pour ses matériels et pour son développement. Toutefois, dans le contexte actuel de forte concurrence internationale et de la contraction des budgets de défense occidentaux, Nexter n'a pas aujourd'hui la taille critique lui permettant d'investir d'une façon pérenne, pour assurer son développement à l'export, ce qui nécessite un effort substantiel dans la politique commerciale et la politique produit du groupe.

C'est dans ce cadre que le Groupe Nexter a discuté ces dernières années avec tous ses partenaires français, et européens. **Il ressort de ces échanges que KMW est le meilleur partenaire envisageable aujourd'hui.**

Nexter et KMW

Nexter et KMW sont deux sociétés complémentaires. Il existe seulement deux systèmes concurrents dans les deux gammes. Pour le reste de la gamme, il y a une vraie complémentarité.

Les autorités françaises et allemandes travaillent régulièrement sur des projets de coopération qui dépassent les programmes actuels. Cet effort de coopération s'inscrit dans la durée. En tout état de cause, l'objectif du rapprochement entre Nexter et KMW n'est pas le partage d'un programme d'armement en coopération. **Il s'agit d'une opération industrielle de rapprochement de deux sociétés pour créer un nouveau groupe unifié sur l'ensemble de leurs segments d'activités. Le but recherché est ambitieux, mais il est temps de consolider l'industrie de défense terrestre, encore fortement morcelée en Europe.**

Cette opération conduira à la création d'un acteur 100% européen, préservant et développant les compétences de la BITD européenne, leader dans son domaine.

Le projet

Le jour du rapprochement, 100% des actions de Nexter Systems seront apportés à une nouvelle société « NewCo » par l'Etat français via Giat Industries, de même que 100% des actions de KMW par la famille actionnaire Wegmann. En contrepartie, les deux actionnaires recevront 50% des actions de la société NewCo. De fait, cette société devient la holding du nouveau groupe avec une mission de stratégie, de pilotage moyen-terme et de contrôle.

Un tel schéma préserve une certaine autonomie pour les deux groupes opérationnels : leurs organisations, leurs managements, leurs marques ne sont pas modifiés au jour de leur rapprochement.

Une localisation du siège de la future société commune en France n'est pas acceptable pour la famille Bode-Wegmann, tout comme une localisation en Allemagne pour le gouvernement français, chaque partie ayant le souhait de préserver l'équilibre visé entre les deux partenaires. Dès lors, les critères de choix de localisation du siège ont été les suivants : appartenance à l'Union Européenne, et à la zone Euro, membre ou membre associé des organisations structurantes de l'Europe de la Défense (Agence Européenne de la Défense, OCCAr), stabilité politique et économique, exclusion des « paradis fiscaux », proximité géographique avec la France et l'Allemagne, absence d'industrie d'armement terrestre, « neutralité fiscale » (traité de non double imposition), et minimisation des coûts (droits d'enregistrement, droits résultant des transferts de titres, ...) induits par la mise en œuvre de l'opération.

Sur la base de ces critères, le choix s'est naturellement porté sur les Pays-Bas. Il a été observé qu'aux Pays-Bas sont également enregistrées des entreprises industrielles éminentes, européennes, franco-allemandes ou françaises, dans lesquelles l'Etat détient des participations. En tout état de cause, après l'opération, chacune des deux sociétés continuera à s'acquitter pleinement dans son pays d'appartenance de ses obligations fiscales (TVA, charges sociales, IS).

Nouvelle co-entreprise

L'ouverture du capital de GIAT Industries, société de tête de Nexter Systems et de SNPE/Eurengo, s'inscrit dans le cadre de son projet d'alliance avec la société KMW. Ce rapprochement à parité conduit à une ouverture du capital à 50%.

Au titre de la loi, le transfert de titres au secteur privé doit se faire après inscription de la société sur la liste des privatisables.

Pour autant, l'Etat ne renonce pas à ses prérogatives d'actionnaire. Au contraire, avec ce rapprochement, l'Etat garantit le futur de son leader national dans le domaine terrestre. Le choix du projet Kant permet un avenir industriel à long terme de Nexter. Cette alliance repose sur un principe de co-contrôle.

Bénéfices attendus

Le projet d'alliance entre Nexter et KMW, du fait de leur complémentarité, permettra aux deux sociétés de former un champion européen dans le domaine de la défense terrestre, ayant la capacité de concourir à un grand nombre de compétitions internationales dans le secteur, mais aussi de conserver une prédominance technologique.

- ⇒ En ce qui concerne l'exportation, l'intégration rapide des équipes commerciales de Nexter et KMW participera à l'amélioration de l'offre des deux groupes sur l'ensemble du spectre : un catalogue produits avec une gamme complète (systèmes et engins blindés, armes et munitions) et renouvelée, une empreinte commerciale quasi-mondiale avec une multiplication des relais locaux (présence des bureaux), une meilleure compétitivité (notamment grâce à une synergie en matière de politique achats).

Les projets futurs bénéficieront, outre d'un échange de savoir-faire des deux sociétés, d'un financement élargi en R&D. De plus, les moyens en matière de prospection seront largement améliorés. Les industriels de la défense sont de plus en plus confrontés à des coûts dimensionnant dus aux démonstrations et tests.

A court et moyen termes, le groupe Nexter gardera son autonomie pour l'exécution des contrats existants. A plus long terme, l'intégration des activités de Nexter et KMW pourraient impliquer une certaine spécialisation des sites de manière à limiter les redondances internes au futur groupe, tout en maintenant l'équilibre franco-allemand. Les exemples de MBDA et d'Airbus Group révèlent que cet objectif reste de long terme.

Aspects industriels et sociaux

Les partenariats industriels conclus par Nexter et KMW pour les marchés domestiques ne sont pas remis en cause. Le GME constitué par Nexter, RTD et Thales dans le cadre du programme Scorpion n'est pas, par exemple, remis en cause. Il sera conduit par l'entité Nexter au sein du futur groupe. De même, le partenariat qui unit KMW et Rheinmetall dans le cadre du programme Boxer restera inchangé.

Le futur groupe conservera l'ambition de servir les Forces dans les mêmes conditions. Nexter restera l'interlocuteur unique du client France. Le groupe combiné présente toutes les caractéristiques d'un interlocuteur pérenne. Le MCO des systèmes Nexter restera du domaine et de la responsabilité de l'entité Nexter. Les Forces Françaises bénéficieront toujours du même service.

Les salariés du secteur français, Nexter et ses sous-traitants, n'ont pas à craindre les effets de ce rapprochement : la recherche de synergies entre les deux sociétés actuelles respectera l'équilibre global de l'activité entre la France et l'Allemagne.

La situation des personnels de Nexter n'est pas remise en cause. L'article 47 du projet de loi est rédigé pour confirmer le maintien des statuts pour les OSD (Ouvrier sous Décret) et la possibilité de détachement pour les fonctionnaires détachés dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération. Les mobilités de personnels au sein du nouveau groupe constitué, se feront dans le cadre des dispositions législatives et conventionnelles en vigueur. Les accords collectifs ne sont pas remis en cause.

Enfin, la représentation des salariés au sein des organes de gouvernance de Nexter Systems et de GIAT Industries sera modifiée sous l'effet conjugué de l'ordonnance du 20 août 2014 et du rapprochement entre Nexter et KMW. Un travail est en cours pour déterminer l'organisation du groupe GIAT Industries après l'opération.